

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 16 mars 2023 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2013 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès

NOR : ECOG2305800A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34 à D.612-36, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2013,

Arrête :

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 octobre 2013 susvisé, les mots : « Mme Job (*Emilie*) sont remplacés par les mots : « Mme Spitzer (*Emilie, Marilyne*) ».

Article 2

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et la directrice de l'École nationale supérieure des mines d'Alès sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait, le 16 mars 2023

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY